

COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL du 22 août 2025

Etaient présents : Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Françoise HEBERT (suppléante).
Châtenoy : Gérard BEAUDOIN (titulaire).
Combreux : Christian GASNIER (titulaire).

Etaient absents excusés : Sury-aux-Bois : Clément DAVID (titulaire), Sylvie PREVOST (suppléante).
Châtenoy : Dominique BLONDEAU (suppléant).
Combreux : Pierre BREMOND (titulaire), Philibert de la ROCHEFOUCAULD (suppléant).

Le 22 août 2025 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Françoise HEBERT est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 juillet 2025

Le Président donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du 15 juillet 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UNE PRESTATION DE SERVICES – ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

A la suite de la construction de la nouvelle usine de traitement d'eau potable, une consultation pour la réalisation d'une prestation de services – assistance technique à la production d'eau potable a été lancée.

Les critères d'attribution retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 60 % valeur technique,
- 40 % prix des prestations,

3 candidats ont remis leur offre, à savoir :

- SOGEA NORD-OUEST TP,
- SUEZ Eau France SAS,
- VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Après analyse et pondération des notes, SUEZ Eau France SAS se voit attribuer la note de 42,20 sur 50 ce qui la place en première position avec une offre d'un montant de 4.397,00 € HT.

Il est proposé au conseil syndical :

- **d'approuver** le choix de SUEZ Eau France SAS pour la réalisation d'une prestation de services – assistance technique à la production d'eau potable ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire relatif à ce dossier.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

Cet après-midi, le service recouvrement de la trésorerie a adressé au SIAEP des demandes d'admission en non-valeur. Ce sujet n'étant donc pas porté à l'ordre du jour, le Président demande à l'assemblée son accord pour le rajouter à l'ordre du jour ; l'assemblée est d'accord pour délibérer.

ADMISSION EN NON -VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget du SIAEP. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur en créances éteintes ou en créances irrécouvrables.

Considérant la demande du Trésor Public d'admission en non-valeur de ces créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur de ces créances par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître ces créances de la comptabilité,

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 7.749,67 €.
- **Décide** d'approuver l'admission en créances éteintes pour un montant de 1.133,29 €.
- **Autorise** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Purges réseau AEP.

M. POULAIN de la Sté SNREP continue la campagne de purges sur le réseau d'adduction d'eau potable. Les jours et les lieux sont diffusés sur panneau Pocket et sur le site de la mairie de Sury-aux-Bois.

- 7^{ème} campagne prélèvements CVM.

Après la réception des analyses, 22 résultats présentent une non-conformité avérée avec un taux de CVM supérieur à la normale. Un courrier a été adressé à 22 abonnés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 19 h 15.

Jacques LEMERCIER
Président

Françoise HEBERT
Secrétaire